



Bureau des carrières administratives

Paris, le : 31 JAN 2018

NOTE à l'attention de : Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs

Objet : Accès au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes, promotion au choix, au titre de l'année 2018.

PJ : Fiche de proposition à compléter

En vue de l'élaboration du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes au titre de l'année 2018, je vous demande de bien vouloir m'adresser vos propositions en faveur des attachés placés sous votre autorité qui remplissent les conditions statutaires et répondent à différents critères de promotion liés aux fonctions exercées ou à leur parcours professionnel.

Le statut particulier du corps des attachés d'administrations parisiennes modifié applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 dispose que peuvent être nommés au choix, les attachés justifiant d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A et qui ont atteint le 8^{ème} échelon du grade d'attaché, ces conditions devant être remplies avant la date de validité du tableau d'avancement, soit le 31 décembre 2017.

La liste consolidée des agents promouvables en application du statut figure en pièce jointe.

Je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir, pour le 16 février 2018, au plus tard, vos éventuelles propositions en faveur des agents promouvables dans votre direction en vue de la présentation du tableau d'avancement à la CAP du 4 avril 2018. Ces propositions seront accompagnées de la fiche ci-jointe dûment renseignée, des appréciations des fiches d'évaluation 2016 et 2017 ainsi que des curriculum vitae des agents concernés.

Je vous remercie de bien vouloir vous limiter à deux propositions maximum, classées par ordre prioritaire.

Les critères pris en compte pour ces nominations sont en priorité :

- d'avoir occupé au moins 2 postes en catégorie A, soit dans deux directions de la Ville (ou un à la Ville et un dans une autre administration), soit fonctionnellement différents dans la même direction ;
- la nature des responsabilités, le niveau d'expertise et la manière de servir.

Une attention particulière sera également accordée aux attachés ayant exercé ou exerçant des fonctions managériales significatives, notamment au sein d'une structure déconcentrée.

Pour l'élaboration des propositions, nous ferons parvenir aux directions concernées les échanges intervenus les années précédentes avec les représentants en Pré CAP et lors des CAP d'avancements.

À titre d'information, je vous précise qu'en application du RPP 2018 (10%) et de la répartition entre les nominations au choix et celles par examen professionnel, 17 nominations procéderont du choix et 24 de l'examen professionnel.

Le bureau des carrières administratives et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Marianne FONTAN
Chargée de la Sous-direction des carrières